

# Bachelier en électronique orientation électronique appliquée

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

1B UE 107 LABORATOIRE D' ELECTRONIQUE ANALOGIQUE 1			
Code	TELE1B07EAP	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Stéphanie DEVUYST (stephanie.devuyst@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour objectif de réaliser, en laboratoire, des mesures sur des circuits classiques afin de consolider les concepts d'électronique de base vus aux cours théoriques.

Elle aborde notamment la manipulation des outils de mesure de base : voltmètre, ampèremètre, générateur de fonctions, alimentation de laboratoire et oscilloscope.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer et informer**
  - 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
  - 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
  - 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**
  - 2.1 Élaborer une méthodologie de travail
  - 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
- Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
  - 3.3 Développer une pensée critique
  - 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel
- Compétence 5 **Collaborer à la conception d'équipements électroniques**
  - 5.1 Assimiler les grands principes de l'électronique analogique et numérique ainsi que la conversion de l'une vers l'autre
  - 5.2 Maîtriser des logiciels spécifiques d'assistance, de simulation, de supervision, de conception (CAO), de maintenance, ...
- Compétence 6 **Maîtriser la structure, la mise en œuvre, le contrôle et la maintenance d'équipements électroniques**
  - 6.1 Assimiler les concepts d'électronique de faible, de moyenne et de forte puissance
  - 6.2 Assimiler les concepts de l'électronique de basses, de moyennes et de hautes fréquences

### Acquis d'apprentissage visés

Dans le cadre des laboratoires d'électronique analogique, les étudiants devront être capables de :

- Travailler en équipe en apportant chacun leur contribution au sein du groupe et en manifestant un comportement adéquat ; (1.2-2.1-3-4)
- Réaliser un montage en respectant la démarche de laboratoire et effectuer des tests et essais ; (2.1-2.3)
- Vérifier la concordance des mesures avec les valeurs prédéterminées théoriquement et justifier les écarts; (2.3-3.3)
- Rédiger un rapport critique, argumenté en respectant les formes usuelles des travaux académiques ; (1.1-1.2-1.4-3.3)
- Démontrer, individuellement et oralement, leur connaissance de l'ensemble des composantes du laboratoire (3.4-5.1-6.1-6;2):
- D'utiliser les appareils de mesure de base (voltmètre et ampèremètre) (3.4-5.1-6.1) ;
- D'utiliser un générateur de tension continue (3.4-5.1 - 6.1) ;
- D'utiliser les fonctions du générateur de signaux et de l'oscilloscope (3.4-5.1 - 6.2).

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TELE1B07EAPA Electronique analogique 1 (Laboratoire)

24 h / 2 C

### **Contenu**

- Utilisation d'une alimentation stabilisée de laboratoire.
- Utilisation du générateur de signaux
- Utilisation de l'oscilloscope.
- Utilisation du multimètre (voltmètre , ampèremètre, ohmmètre)
- Mesure de résistance (méthode amont et aval).

### **Démarches d'apprentissage**

Les séances de laboratoire sont réalisées par groupe de 2 (ou 3) à l'aide d'un mode opératoire (protocole de laboratoire).

Un rapport critique, argumenté et respectant les formes usuelles des travaux académiques, doit être remis après chaque séance, sous format numérique, sous connectED.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Aide et conseils personnalisés.

### **Sources et références**

Le syllabus du cours d'électronique analogique 1.

Les protocoles de laboratoire.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Le syllabus du cours d'électronique analogique 1.
- Les protocoles de laboratoire.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

L'évaluation se base sur :

- Les rapports de séances (30% -non récupérable) : S
- L'examen pratique (70%) : Ex ;

Par ailleurs, la cote finale de cette activité d'apprentissage sera modulée par un coefficient de comportement (Cc) pouvant varier de 0,5 à 1,1.

Seront particulièrement observés pour établir ce coefficient: le comportement aux laboratoires (actif, passif ou perturbateur), le respect des consignes, le soin, la ponctualité, la politesse ou encore le respect d'autrui.

$$\text{Note finale} = Cc \cdot (S \cdot 0,3 + Ex \cdot 0,7)$$

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Rap	30			Rap	30
Période d'évaluation	Exp	70			Exp	70

Rap = Rapport(s), Exp = Examen pratique

### **Dispositions complémentaires**

- Pour le Q2, le coefficient de comportement (Cc) reste identique et seul l'examen pratique est repassé (70% de l'AA). Les points correspondants aux rapports de séances sont en effet non récupérables.
- Pour le Q3, le coefficient de comportement (Cc) est mis à 1 et seul l'examen pratique est repassé (70% de l'AA). Les points correspondants aux rapports de séances sont en effet non récupérables (et sont donc reportés au Q3).
- Attention: en cas d'absence injustifiée à une séance de laboratoire la cote finale de l'activité d'apprentissage sera fixée à 0.
- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).